

Voter l'interdiction des néonicotinoïdes pour protéger les abeilles et la biodiversité

De plus en plus fréquemment dans le débat public, nous entendons parler des néonicotinoïdes, cette famille de molécules présentes dans des produits phytosanitaires largement utilisés dans l'Union européenne, extrêmement nocives pour les abeilles.

L'année dernière, une étude conjointe de l'INRA^[1] et du CNRS^[2] a en effet démontré la nocivité de ces substances pour les colonies d'abeilles. Selon une enquête publiée par la Commission européenne en mars 2015, près de 10 % des 2 000 espèces sauvages d'abeilles européennes seraient actuellement menacées d'extinction. Une autre étude, publiée à la Royal Holloway University de Londres, a prouvé la réduction des services de pollinisation assurés par les bourdons et a mesuré, pour la première fois, les conséquences économiques d'une telle réduction.

Ce n'est donc pas d'une, ni même de deux études scientifiques dont nous parlons, car il existe plus de 1 100 études convergentes à l'échelle internationale !

Or, les abeilles sont indispensables à la vie. La pollinisation, que l'usage de ces substances met en péril, est un enjeu fondamental pour l'avenir de l'humanité. On estime en effet que la plupart des plantes que nous mangeons (près de 85 %) en ont besoin pour vivre. Sans abeilles, un grand nombre de fruits et légumes n'existerait plus, et la diversité de notre alimentation serait grandement affectée.

L'absence d'abeilles est déjà une réalité dans certains endroits du monde comme en Chine, à la Réunion ou encore dans certaines parties des Etats-Unis, où c'est l'homme qui doit se substituer aux abeilles pour polliniser artificiellement les plantes.

Lors de la COP21, si la crise climatique a été présentée comme le défi majeur pour l'humanité, la perte de la biodiversité représentait ainsi un enjeu tout aussi important : nous assistons à une vague d'extinction d'espèces, notamment de pollinisateurs, qui ne laisse aucun doute sur le plan scientifique.

Avant d'en arriver là, il nous faut prendre les décisions qui s'imposent et interdire strictement et le plus rapidement possible les produits contenant des substances actives de la famille des néonicotinoïdes. Convaincu de cela, je me suis tout de suite joint à l'initiative parlementaire œuvrant pour cette interdiction (par mon vote et en co-signant des amendements) couronnée d'un franc succès en première lecture du Projet de loi Biodiversité à l'Assemblée nationale mais qui avait été supprimée par la droite dès son arrivée au Sénat.

Le texte nous étant revenu par le jeu de la navette parlementaire, je me réjouis que la commission développement durable de l'Assemblée ait réussi à rétablir cette

interdiction au 1^{er} janvier 2017, et je plaide pour que ceci ne soit pas remis en cause au moment de l'examen en séance publique cette semaine. Je voterai en ce sens.

Vous pouvez également consulter ma question écrite datant d'avril 2015 dans laquelle j'interpellais déjà le Ministre de l'Agriculture sur la nécessité d'interdire les néonicotinoïdes (QE n°78474, <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-78474QE.htm>).

Vous noterez que je ne réponds pas aux messages d'interpellation inquisiteurs et agressifs qui encombrant nos réseaux sociaux, mais que j'ai grand plaisir à informer les personnes qui suivent mon travail dans un esprit constructif.

Hervé Féron.

^[1] l'Institut national de la recherche agronomique

^[2] Centre national de la recherche scientifique